

CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 10 août 2022****OBJET : 19/2022****ENGAGEMENT 2020-2026 : AUGMENTER ET PROMOUVOIR LE DISPOSITIF DES CHANTIERS CITOYENS – DEVANT LE GRAND SUCCES DES TROIS EDITIONS DE L'ANNEE 2022 – CREATION D'UNE 4^{ème} SESSION**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE DIX AOÛT à NEUF HEURES
Présents :	17	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Absent (s)	5	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. NOEL Grégory ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Pouvoir (s)	7	Mme Marie LESCOU-GOURGUE à M. Jean-François BUER ; M. Jean-Philippe SIMON à M. Bruno DUBOS ; M. Jean-Michel JADAS à M. Bernard LAVERGNE ; Mme Christine CHABOT à Mme Monique LOREAU ; Mme Laurianne VEYRET à M. Joël COLLET ; M. Julien BOUILLOT à Mme Michelle COMBA ; M. Grégory NOEL à Mme Hélène DESHAIES
Secrétaire de Séance :		Mme Marie TOULET
Date d'envoi de la convocation :		4 août 2022

Expose

Afin de renforcer la cohésion sociale en direction des jeunes Foulayronnais, la commune de Foulayronnes organise des chantiers citoyens auxquels participent des jeunes de la commune, âgés de 15 à 17 ans.

Durant ces chantiers citoyens, les jeunes, encadrés par du personnel de l'accueil de loisirs, effectuent des travaux de nettoyage des bâtiments communaux et du matériel communal, le matin de 9h à 12h du lundi au vendredi.

Des activités gratuites et obligatoires leurs sont proposées l'après-midi par le service jeunesse.

Devant le succès et l'engouement pour ce projet et la somme importante de réservation pour les 3 sessions annuelles,

Conformément au contrat municipal 2020-2026 exposant la volonté de l'équipe municipale d'augmenter le nombre de session de chantiers citoyens,

Pour les jeunes foulayronnais, Monsieur le Maire propose de verser, en numéraire à chacun d'entre eux, une indemnité forfaitaire de 15 € par jour :

- Soit un montant total de 600 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CREE** une nouvelle session pendant la période des vacances d'octobre,
- **ACCEPTE** le versement en numéraire à chacun d'eux, d'une indemnité forfaitaire de 15 € par jour pour un montant total de 600 €,
- **PRECISE** que les crédits seront prélevés à l'article correspondant du budget.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**



Bruno DUBOS.